COMMUNE DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **SIX JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. CHEMARIN Jean-Paul, Maire.
Date d'envoi de la convocation au conseil municipal : **01/07/2026**
Nombre de conseillers municipaux présents : **14**
Nombre de votants : **14**
MM. CHEMARIN Jean Paul, DUCLOS Yvette, PALAIS Jean-Christophe, LAMBERBOURG Laurence, DEPARDON Pierre, LAVILLE Bernard, METTE Cathie, GAYET Christophe, CANIVET Carole, REVOL Lionel, BONJOUR Marie-Aimée VERGÈS Anne, MONNIN Élodie, CRESPIN Geoffroy.

Excusé (s) : AUCLAIR Jérôme
Absent (s) :
Secrétaire de séance : CRESPIN Geoffroy

Monsieur CRESPIN Geoffroy est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été adressé électroniquement aux membres de Conseil Municipal, et celui-ci n'appelant aucune observation, on passe à l'ordre du jour.

▸ Délibération 2026-27 :
Acquisition d'une licence de débit de boisson de 4ème catégorie (Licence IV) :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la santé publique, notamment ses dispositions relatives à l'exploitation des débits de boissons ;
Considérant la volonté de la commune de préserver et dynamiser le tissu économique et social local, notamment en favorisant le maintien et l'installation des commerces de proximité intégrant une activité de débit de boissons ;
Considérant l'opportunité d'acquérir une licence de débit de boissons de 4ème catégorie (Licence IV), actuellement détenue par la commune de Saint-Romain-de-Popey, proposée à la vente au prix de 10 500 € *(dix mille cinq cents euros)* ;
Monsieur Le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'acquérir la licence de débit de boissons de 4ème catégorie (Licence IV), actuellement détenue par la commune de Saint-Romain-de-Popey.
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents :
- **APPROUVE** l'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie (Licence IV) auprès de la commune de Saint Romain-de-Popey, pour un montant de dix mille cinq cents euros (10 500 €).
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

▸ Délibération 2026-28 :
Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée du Rhône :

Vu la délibération n°8 en date du 26 mars 2012,
Vu la convention relative à l'aménagement et à l'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIR sur le secteur Beaujolais Val de Saône,
Considérant que la commune dispose d'un réseau touristique et re réserves PDIPR, de chemins ruraux non-inscrits au DPIPR ainsi que d'autres sentiers de son domaine privé,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les différents itinéraires du Plans Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée sur le territoire communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la mise à jour du réseau touristique tel qu'annexé sur la carte jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette mise à jour.

- Usage des délégations du Maire :

 Pas d'usage des délégations.

- Informations diverses :

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante

_ qu'il a été sollicité par les locataires du 108 rue de la mairie car l'un des deux cotitulaires du bail souhaitant se retirer de celui-ci. En conséquence, un avenant au bail sera prochainement établi et signé.

_ qu'il a été contacté par la future locataire du salon de coiffure laquelle souhaite reporter l'ouverture de son activité au 25 aout. Compte tenu des reports successifs, Monsieur Le Maire propose de fixer au 1er septembre, la date butoir pour la signature du bail.

_ que de potentiels acquéreurs du fond de commerce de la boulangerie ont visité les locaux et ont manifesté un vif intérêt pour l'acquisition. Ces derniers ont également exprimé leur souhait de pouvoir disposer du logement situé au-dessus du commerce. En conséquence, la mise en location de cet appartement est suspendue dans l'attente de l'évolution de ce projet.

_ qu'un agent des services techniques lui a fait part de son souhait de quitter la collectivité. Les modalités de ce départ ne sont pas encore arrêtées avec la collectivité d'accueil. La date effective ainsi que les conditions de ce départ seront communiquées dès que le dossier sera finalisé.

_ que les pièges a frelons commandés par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais ont été livrés. Il conviendra désormais d'identifier des bénévoles afin d'assurer la gestion et le suivi de ces dispositifs. Un article sera publié dans le bulletin municipal à venir.

_ Que l'un des onduleurs de la bibliothèque ne fonctionne plus. Il précise que celui-ci ne sera pas remplacé, la bibliothèque devant prochainement faire l'acquisition d'un ordinateur portable.

_ Que les dates prévisionnelles des scrutins seraient fixées au 18 avril 2027 pour le premier tour et au 02 mai 2027 pour le second tour.

Tour de table :

- **URBANISME :**
 - Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'enquête publique devrait se dérouler au cours des mois d'octobre ou novembre 2026.
 - Dans le cadre de la gestion des différents contentieux en matière d'urbanisme sur le territoire de la CCSB, cette dernière envisage le recrutement d'un agent au sein du service urbanisme.

- **BATIMENTS :**
 - Des devis ont été demandés pour l'installations de ventilateurs dans certaines classes de l'école.

- **COMMUNICATION :**
 - Le bulletin municipal devrait être édité dans la semaine.

- **VOIRIE :**
 - Un nouveau plan, mis à jour a été installé dans la vitrine qui se situe devant la mairie.

BIBLIOTHEQUE :

- Une page Facebook® a été créée.
- En partenariat avec la CCSB, la bibliothèque proposera un spectacle à la salle des fêtes le samedi 07 novembre 2026.

La séance est levée à 22h00.
La prochaine séance est prévue le 14 septembre prochain.

Le Maire,
Jean-Paul CHEMARIN



Le Secrétaire de séance,
Geoffroy CRESPIN

